



Montréal, le 9 février 2026

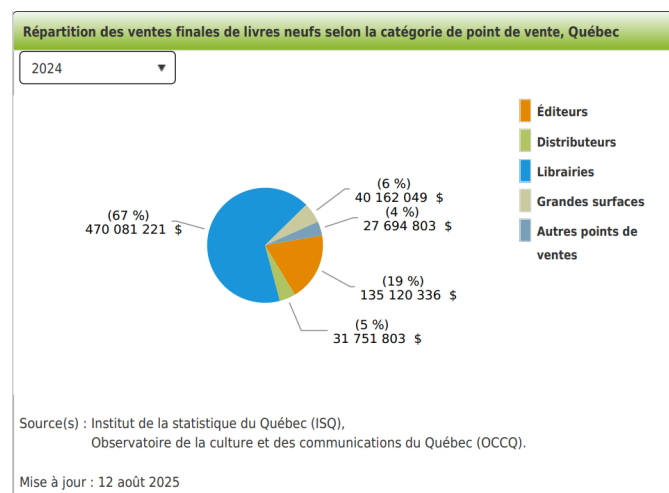
Objet : Consultations prébudgétaires 2026-2027

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2026-2027, l'Association des libraires du Québec (ALQ) dépose le présent mémoire afin de réitérer au gouvernement du Québec l'importance cruciale de soutenir les librairies indépendantes, maillon essentiel de la chaîne du livre québécoise. Ces entreprises culturelles jouent un rôle structurant tant pour la réussite éducative que pour la vitalité culturelle et le dynamisme économique du Québec.

Regroupant près de 140 librairies indépendantes réparties dans toutes les régions du Québec, l'ALQ représente un réseau qui assure l'accès au livre et le rayonnement de la lecture tant dans les grands centres qu'en région. Les libraires jouent un rôle central dans la vitalité des artères commerciales des municipalités, tout en assurant des missions essentielles de médiation culturelle et de conseil professionnel pour promouvoir et diffuser la littérature et la culture québécoises.

Comme le montre le diagramme circulaire ci-dessous, près de $\frac{2}{3}$ des ventes de livres se font en librairie. Les librairies constituent ainsi la première force de vente des ouvrages québécois grâce à un système unique reposant sur la vente au détail et la [vente aux collectivités](#), essentielle à la pérennité et la survie des librairies indépendantes.



Source: Institut de la statistique du Québec (2025)

Par la présente lettre, nous faisons part de trois recommandations qui pourraient aider les librairies indépendantes à garder le cap et à regarder l'avenir avec confiance.

Recommandation 1 : Reconduction des montants accordés à la mesure 15103

L'investissement gouvernemental dans l'achat de livres en milieu scolaire demeure indispensable, tant sur le plan éducatif qu'économique. La lecture joue un rôle central dans le développement des [compétences en littératie](#), un facteur déterminant de la réussite scolaire. Le maintien des budgets consacrés aux collections scolaires constitue, à ce titre, un levier structurant pour l'avenir du Québec.

La [mesure 15103](#) du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) vise à soutenir l'acquisition de livres dans les écoles primaires et secondaires, sous forme imprimée ou numérique. Elle se décline en deux volets complémentaires.

Le volet 1 est un programme de financement destiné au développement des collections des bibliothèques scolaires. Pour l'année 2025-2026, le MEQ a attribué un montant de 16,68 M\$ à ce volet (67 % du financement) auquel s'ajoute une contribution de 8,47 M\$ (33 %) de la part des centres de services scolaires (CSS). Cette contribution est puisée à même les enveloppes budgétaires globales des CSS, destinées à couvrir l'ensemble des autres activités éducatives, ce qui place les acquisitions de livres en concurrence avec de nombreuses priorités scolaires. Il est à noter que la participation des CSS contribue directement à l'ampleur des ressources disponibles pour le développement des collections des bibliothèques scolaires, d'où l'importance de reconnaître le livre comme une ressource essentielle et de l'exempter de tout exercice d'optimisation budgétaire.

Le volet 2, implanté à compter de l'année scolaire 2023-2024, a été présenté comme une allocation annuelle de 300 \$ par enseignant·e titulaire au préscolaire et au primaire pour l'achat de livres québécois, imprimés ou numériques. En pratique, il repose sur une enveloppe budgétaire annuelle indexée (11,85 M\$ en 2025-2026) fourni à 100% par le MEQ, dont la répartition varie selon le nombre d'enseignant·es admissibles par CSS. Cet engagement gouvernemental, prévu sur cinq ans pour un budget total de 42 M\$, vise à soutenir la lecture chez les jeunes par l'accès à des livres neufs, diversifiés et de qualité.

Rappelons que le [nouveau programme de français](#) fera la part belle à la lecture puisque l'acquisition des compétences langagières est un prédicteur important de la réussite éducative. C'est pourquoi la mesure 15103 constitue également un outil essentiel à la pérennité de la nation québécoise, en assurant la transmission de la langue, de la culture et des références communes dès l'école. À cet égard, une classe remplie de livres est une classe qui donne la possibilité à chaque enfant d'aimer la lecture, et qui élargit ainsi les possibles, et ce, peu importe d'où l'on part ou d'où l'on vient.

Les acquisitions réalisées dans le cadre de la mesure 15103 sont effectuées auprès des librairies agréées, conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* ([RLRQ, chapitre D-8.1](#)), dite « Loi du livre ». Pour les librairies indépendantes, ces achats institutionnels représentent une part significative de leur activité économique, tant dans les grands centres qu'en région. Toute diminution ou instabilité des budgets consacrés aux collections scolaires entraîne des répercussions immédiates sur la viabilité de ces entreprises culturelles de proximité et sur l'ensemble de la chaîne du livre québécoise.

Or, dans le contexte des exercices d'optimisation budgétaire liés à la mesure 16034, des acteurs du milieu ont observé que l'application de la mesure 15103 a parfois donné lieu à des retranchements, y compris au volet 2, pourtant entièrement financé par le MEQ, ce qui en réduit concrètement la portée sur le terrain et donc des ventes en moins pour les libraires.

La reconduction intégrale et prévisible de la mesure 15103 soutient à la fois la réussite éducative des élèves et le maintien d'un réseau de librairies indépendantes fort, réparti sur l'ensemble du territoire. Elle contribue ainsi directement à l'atteinte des objectifs de la loi du livre, soit assurer le maintien et la viabilité économique d'un réseau de librairies réparti sur l'ensemble du territoire, capables de diffuser et de faire vivre la culture québécoise dans toutes les communautés.

À ce titre, l'ALQ recommande au Gouvernement du Québec de:

- **Maintenir les montants accordés, ainsi que l'indexation prévue, aux deux volets de la mesure 15103.**
- **Reconnaître le livre comme une « ressource essentielle » le soustrayant ainsi de tout exercice d'optimisation budgétaire.**
- **Garantir que l'enveloppe du volet 2, entièrement financée par le MEQ, soit utilisée intégralement et exclusivement pour l'achat de livres.**

Recommandation 2 : Maintien et stabilisation des budgets consacrés au développement des collections dans les bibliothèques publiques

Les bibliothèques publiques jouent un rôle central dans l'accès à la culture et à la lecture au Québec. Par leur gratuité et leur ancrage territorial, elles constituent le point d'entrée le plus accessible au livre pour une large part de la population. Elles participent ainsi directement à la diffusion de la culture québécoise et au développement d'une société de lecteur·rice·s sur l'ensemble du territoire, tout en contribuant à réduire les inégalités d'accès au livre et à la culture.

Pour les librairies indépendantes, les achats institutionnels réalisés par les bibliothèques publiques représentent un levier économique essentiel. La vente aux collectivités constitue, aux côtés de la vente au détail, l'un des deux piliers du modèle d'affaires des librairies depuis l'adoption de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* ([RLRQ, chapitre D-8.1](#)).

Dans plusieurs régions, et dans certains quartiers urbains caractérisés par une forte diversité culturelle ou linguistique, les achats des bibliothèques publiques permettent aux librairies indépendantes de maintenir un équilibre économique qui ne pourrait reposer uniquement sur la vente au détail. Toute réduction ou instabilité des budgets consacrés au développement des collections fragilise directement ces entreprises culturelles de proximité et compromet l'atteinte des objectifs de la loi du livre et l'accessibilité pour la population. À l'inverse, des budgets dédiés, stables et prévisibles pour le développement des collections en bibliothèques publiques permettent à la fois de garantir une offre diversifiée, actuelle et représentative de la production québécoise, d'assurer une accessibilité maximale au livre grâce à la gratuité et de soutenir un réseau de librairies indépendantes ancré dans toutes les régions du Québec.

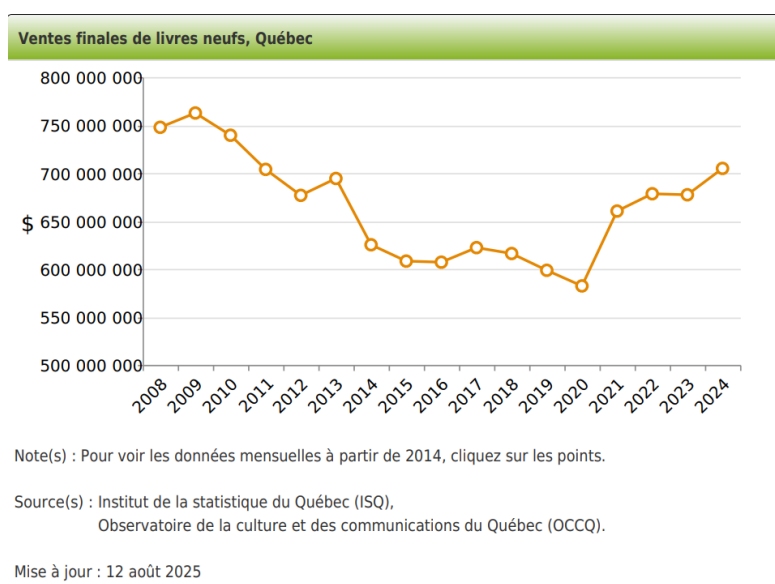
L'expérience récente de planification budgétaire pluriannuelle a démontré les bénéfices d'une plus grande prévisibilité pour l'ensemble de la chaîne du livre. Une planification sur plusieurs années permet aux bibliothèques de mieux structurer leurs acquisitions et aux librairies de planifier leurs opérations, leurs investissements et leur offre de services de façon plus durable.

À ce titre, l'Association des libraires du Québec recommande au Gouvernement du Québec de :

- **Maintenir les budgets du ministère de la Culture et des Communications dédiés au développement des collections dans les bibliothèques publiques (2 M\$ par année).**
- **Reconduire ces budgets sur une base pluriannuelle, idéalement sur des périodes de trois ans, afin d'assurer une stabilité accrue pour les bibliothèques, les librairies indépendantes et l'ensemble de la chaîne du livre.**

Recommandation 3 : Maintien de l'aide de la SODEC aux associations et aux librairies

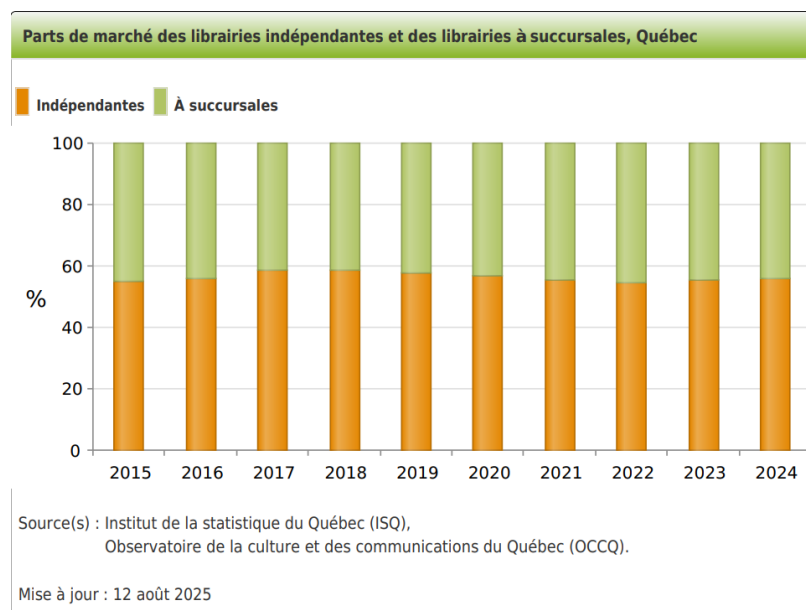
Le réseau des librairies indépendantes constitue un pilier culturel et économique du modèle québécois du livre. Selon les [données](#) de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les ventes de livres réalisées par les librairies ont atteint **470,1 M\$** en 2024, leur plus haut niveau en dix ans, malgré un contexte économique marqué par la forte augmentation du coût du panier d'épicerie et du logement. Si l'on prend en considération les ventes de livres neufs de l'ensemble du secteur du livre, les montants dépassent **plus de 700 M\$**, comme le montre le diagramme à lignes brisées. Dans ce dernier, l'on peut constater que les ventes sont en nette progression et approchent le seuil historique de 2009, malgré une concurrence accrue des sources de distraction depuis la hausse exponentielle du temps passé sur les écrans. Les librairies font de la résistance dans cette bataille de l'attention et déploient des trésors de créativité pour mettre de l'avant les nouvelles voix, et créer ainsi du lien entre les époques, les sensibilités et les phénomènes passés et en cours.



Source: Institut de la statistique du Québec (2025)

Ce dynamisme ne doit toutefois pas masquer les fragilités du secteur. Les données de l'ISQ montrent que, parallèlement à la croissance des ventes en librairie, les ventes de livres dans d'autres catégories de points de vente, notamment dans la grande diffusion, ont reculé en 2024, ce qui indique que la croissance récente du marché du livre repose principalement sur le réseau des librairies indépendantes. Or, ces entreprises de proximité demeurent structurellement plus vulnérables, comme le montrent les importantes variations dans la vente de livres dans les dernières années. Cette vulnérabilité est d'autant plus marquée avec l'augmentation importante et rapide des coûts d'exploitation, notamment au niveau des salaires et des loyers commerciaux, car il faut rappeler que bon nombre de propriétaires de librairies ne sont pas propriétaires de leur espace commercial. En clair, il faut vendre davantage pour compenser la hausse des coûts et dégager une marge bénéficiaire.

Malgré la stabilité relative des parts de marché des librairies indépendantes par rapport aux librairies à succursales comme l'indique le diagramme à barres de l'ISQ, la situation n'est pas facile pour les librairies indépendantes qui ne peuvent pas mutualiser leurs dépenses. L'augmentation de l'ensemble des coûts pour ces petites entreprises les fragilise davantage que des entreprises moins sensibles aux aléas économiques.



Source: Institut de la statistique du Québec (2025)

En effet, le modèle d'affaires historique des librairies repose depuis 1979 sur la vente au détail et la vente aux collectivités. Pour bon nombre de librairies indépendantes, c'est un modèle d'affaires qui repose parfois sur un équilibre précaire lorsque la loi n'est pas respectée ou lorsque les collectivités restreignent leurs dépenses. Dans certains cas, sans l'apport des collectivités, la vente au détail ne permettrait pas à une librairie indépendante de survivre faute de clientèle appropriée en région éloignée ou dans des contextes urbains à forte population allophones. C'est pourquoi la vente aux collectivités est importante pour que les librairies puissent pleinement jouer leur rôle d'entrepreneurs et de médiateurs culturels.

Dans ce contexte, l'aide de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) constitue un levier structurant pour la stabilité du réseau. Pour les librairies, l'aide de la SODEC, tous volets confondus, est passée de [799 742 \\$ en 2019-2020](#) à [1 000 000 \\$ en 2024-2025](#). Cette bonification demeure essentielle dans un contexte marqué par la hausse parfois importante des coûts d'exploitation et la difficulté à offrir des conditions concurrentielles permettant la rétention d'un personnel qualifié, de même que par des marges de manœuvre limitées pour investir en promotion, en animation littéraire et en développement des publics.

Au-delà du soutien direct aux entreprises, le maintien de l'aide de la SODEC aux associations du milieu du livre demeure tout aussi essentiel. Les associations jouent un rôle structurant dans la coordination des actions collectives, la représentation du secteur et le développement de projets

communs qui bénéficient directement aux librairies indépendantes. L'affaiblissement de ce soutien compromettrait la capacité du réseau à se structurer, à se moderniser et à répondre collectivement aux défis économiques et culturels actuels.

À l'heure où la SODEC procède à la révision de son programme d'aide aux librairies, tout recul du financement irait à l'encontre des objectifs poursuivis et fragiliserait des entreprises déjà soumises à des pressions importantes, compromettant à la fois leur viabilité économique et leur capacité à remplir pleinement leur mission culturelle. Le maintien de cette aide s'inscrit par ailleurs dans la continuité du [Plan pour consolider, faire briller et propulser le milieu culturel](#), adopté par le Gouvernement du Québec en 2022, qui vise notamment à assurer la stabilité et la pérennité des entreprises culturelles sur l'ensemble du territoire.

À ce titre, l'ALQ recommande au Gouvernement du Québec de :

- **Maintenir le programme d'aide aux librairies agréées de la SODEC (500 000 \$).**
- **Maintenir le programme pour les associations et projets collectifs de la SODEC (4 M\$).**

En conclusion, l'Association des libraires du Québec ne demande pas d'argent direct pour ses membres, mais plutôt des conditions gagnantes pour maintenir leur activité essentielle. L'ALQ demande ainsi un maintien des sommes déjà allouées, à l'abri des coupures envisagées.

Au nom des membres que je représente, je vous remercie de l'attention que vous porterez à ces demandes et réaffirme notre volonté de collaborer avec l'équipe gouvernementale pour soutenir une chaîne du livre forte, inclusive et durable, au bénéfice de toute la population québécoise.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.



Gabrielle Simard, directrice générale
Association des libraires du Québec (ALQ)